



# FICHE SIGNALÉTIQUE

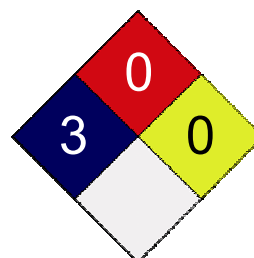
## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Identificateur de la matière** Porous Surface Blaster Graffiti Remover  
**# CAS** Mélange  
**Usage du produit** Nettoyant  
**Fabricant** Graffiti Solutions Canada  
7785 Franktown Road  
Richmond, ON K0A 2Z0 CA  
Téléphone: 613-838-5842  
Téléphone: 866-906-9273  
No de télécopieur: 613-838-5843  
613-996-6666

### CANUTEC

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



## 2. Identification des risques

**Description générale des risques** DANGER -- CORROSIF

### Effets potentiels sur la santé à court terme

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.

**Yeux** Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.

**Peau** Peut causer des brûlures chimiques. Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau.

**Inhalation** L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).

**Ingestion** Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.

### Organes cibles

Yeux. Système respiratoire. Peau. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.

### Effets chroniques

Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau. L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

### Signes et symptômes

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	5 - 10
Monoéthanolamine	141-43-5	5 - 10
Alcool aryle	CCRMD#7217	40 - 70

**Remarques sur la composition** On a concédé une exemption de secret de fabrication à ce produit. La date de la demande d'exemption correspondant au produit est le 17 Janvier, 2008.

---

## 4. Premiers soins

---

### Mesures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à grande eau, puis boire un ou deux verres d'eau. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.

### Avis aux médecins

Les symptômes peuvent être différés.

### Conseils généraux

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Un examen médical immédiat est requis. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

### Propriétés inflammables

Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone. Mousse d'alcool. Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Foam. Mousse polymère.

**Méthodes d'extinction inappropriées** Pas disponible

### Protection pour les pompiers

**Risques spécifiques provenant des produits chimiques** Pas disponible

**Équipement de protection pour les pompiers** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

### Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

### Données sur l'explosibilité

**Sensibilité aux chocs** Pas disponible

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Pas disponible

---

## 6. Procédures en cas de déversement

---

### Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

### Méthodes de contention

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur.

### Méthodes de nettoyage

Retirer les sources d'ignition. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. En cas de déversement accidentel important, asperger d'eau et endiguer en vue d'une mise au rebut ultérieure. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

---

---

## 7. Manutention et entreposage

---

<b>Manipulation</b>	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

Limites d'exposition	
Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Alcool aryle	<b>ACGIH-TLV</b> Indéterminé <b>OSHA-PEL</b> Indéterminé
Hydroxyde de potassium	<b>ACGIH-TLV</b> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> <b>OSHA-PEL</b> Indéterminé
Monoéthanolamine	<b>ACGIH-TLV</b> MPT: 3 ppm LECT: 6 ppm <b>OSHA-PEL</b> MPT: 3 ppm
<b>Mesures d'ingénierie</b>	Ventilation générale adéquate. Veiller à une ventilation adéquate.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Protection pour les yeux et le visage</b>	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

---

## 9. Caractéristiques chimiques et physiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>Couleur</b>	Transparente
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Odeur</b>	faint aromatic
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible
<b>État physique</b>	Liquide
<b>pH</b>	11.8
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible
<b>Point de congélation</b>	-28 °C (-18.40 °F)
<b>Point d'ébullition</b>	205 °C (401.00 °F)
<b>Point d'éclair</b>	100 °C (212.00 °F) TVC
<b>Vitesse d'évaporation</b>	< 1 (Eau=1)
<b>Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume</b>	Pas disponible

---

<b>Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume</b>	Pas disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas disponible
<b>Densité</b>	Pas disponible
<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (H2O)</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>COV (Poids %)</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	Pas disponible

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Eviter les températures élevées. Réagit violemment avec des matières acides. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Des agents d'oxydation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Propriétés toxicologiques

### Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Alcool aryle	8.8 mg/l/4h rat
Hydroxyde de potassium	Pas disponible
Monoéthanolamine	1210 mg/m3 souris

### Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Alcool aryle	1230 mg/kg rat
Hydroxyde de potassium	214 mg/kg rat
Monoéthanolamine	1720 mg/kg rat; 700 mg/kg souris

### Effets d'une exposition aiguë

<b>Yeux</b>	Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
<b>Peau</b>	Peut causer des brûlures chimiques. Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Sensibilisation</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Effets chroniques</b>	Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

## 12. Données écologiques

**Effets écotoxicologiques** Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.

### Écotoxicité - Données de Microtox

Alcool aryle	Secret commercial	5 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 63.7 mg/L; 15 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 63.7 mg/L; 30 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 71.4 mg/L; 5 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 50 mg/L
Monoéthanolamine	141-43-5	30 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 13.7 mg/L; 17 Hr EC50 Pseudomonas putida: 110 mg/L; 2 Hr EC50 Nitrosomonas: 12200 mg/L

### Écotoxicité - Données de puce de l'eau

Alcool aryle	Secret commercial	48 Hr EC50 water flea: 23 mg/L
Monoéthanolamine	141-43-5	48 Hr EC50 Daphnia magna: 65

### Écotoxicité - Données d'eau douce d'algues

Alcool aryle	Secret commercial	3 Hr EC50 Anabaena variabilis: 35 mg/L
Monoéthanolamine	141-43-5	72 Hr EC50 Scenedesmus subspicatus: 15

### Écotoxicité - Données D'eau douce D'Espèce De Poissons

Alcool aryle	Secret commercial	96 Hr LC50 Pimephales promelas: 460 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 10 mg/L [static]
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	24 Hr LC50 Gambusia affinis: 80.0 mg/L
Monoéthanolamine	141-43-5	96 Hr LC50 Pimephales promelas: 227 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Brachydanio rerio: 3684 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 329.16 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 150 mg/L [static]

<b>Effets sur l'environnement</b>	Pas disponible
<b>Toxicité aquatique</b>	Pas disponible
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Pas disponible
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>	Pas disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Pas disponible
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Pas disponible
<b>Information sur l'évolution des produits chimiques</b>	Pas disponible

## 13. Élimination des résidus

<b>Codes de déchets</b>	Pas disponible
<b>Instructions relatives à l'élimination des résidus</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Pas disponible
<b>Emballages contaminés</b>	Pas disponible

## 14. Informations relatives au transport

### Department of Transportation (DOT)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Liquide corrosif, n.s.a (Hydroxyde de potassium RQ = 12887 lbs)
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Numéro UN</b>	UN1760
<b>Groupe d'emballage</b>	II

#### Renseignements supplémentaires:

<b>Dispositions particulières</b>	IB3, T7, TP1, TP28
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	154
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	154



## Transport des marchandises dangereuses (TMD)

### Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium)
Classe de danger	8
Número UN	UN1760
Groupe d'emballage	II
Renseignements supplémentaires:	
Dispositions particulières	16



---

## 15. Données réglementaires

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Alcool aryle	Secret commercial	1 %
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1 %
Monoéthanolamine	141-43-5	1 %

**Règlements fédéraux des États-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
------------------------	-----------	-----------------------------------

### Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

**Dangereux selon 29 CFR 1910.1200** Oui

**CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer**

Hydroxyde de potassium: 1000.0000  
Dodécylbenzènesulfonate de sodium: 1000.0000

### Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

**Catégories de danger**  
Risque immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**Section 302 substance extrêmement dangereuse** Non

**Section 311 produit chimique dangereux** Oui

**Clean Air Act (CAA)** Pas disponible

**Clean Water Act (CWA)** Pas disponible

**Safe Drinking Water Act (SDWA)** Pas disponible

**Drug Enforcement Agency (DEA)** Pas disponible

**Food and Drug Administration (FDA)** Pas disponible

**Situation SIMDUT** Contrôlé

**Classement SIMDUT** Catégorie E-Matière corrosive

**L'étiquetage SIMDUT**



## Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales et affecter l'appareil reproducteur.

### U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Monoéthanolamine	141-43-5	Présent
------------------	----------	---------

### U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
------------------------	-----------	-----------------------------------

### U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Présent
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Alcool aryle	Secret commercial	sn 2079
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	sn 1571
Monoéthanolamine	141-43-5	sn 0835

### U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)
------------------------	-----------	---

### U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Alcool aryle	Secret commercial	Présent
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Risque pour l'environnement
Monoéthanolamine	141-43-5	Présent

### U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Toxique; Inflammable
Monoéthanolamine	141-43-5	Toxique; Inflammable

## Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

24-Jan-2008

### Date en vigueur

15-Jan-2008

### Date d'expiration

15-Jan-2011

### Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021